



Lettre à M'arouf fils de Seydil Moukhtar fils de Cheikh Abdoullahi

Kaolack, 30^{ème} jour du mois de Ramadan 1380 de l'Hégire

Louanges à Allah qui se suffit à Lui-même ; paix à ses serviteurs qu'Il a élus.

Après cela, je présente mes salutations les plus distinguées et les plus belles, à notre bien-aimé, fruit de notre cœur Seydil Moukhtar fils de Moukhtar Alm'arouf (le connu) qui est connu, qu'Allah le préserve :

« Un jeune qui renferme en lui la fierté des amis mais aussi l'insatisfaction des ennemis ».

Ta femme nous est venue en compagnie de Mouhamad, qu'Allah l'élève honoré et imbu de bonté, sans être orphelin. J'ai vu le cadeau exaucé et j'en suis satisfait ; qu'Allah te rétribue de la plus belle manière et te préserve de tout mal.

Moi, comme tu le sais, je n'ai pas de choix si ce n'est celui de Dieu. « ***Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit ;...*** (Sourate 28 : Al-Qasas -Le Récit- ; Verset 68) »

« Le comble de l'ignorance est de s'inscrire en faux avec la volonté divine » : **Ibn 'Ata-illahi dans Hikam.**

Nos amis sont ceux qui attestent : « Il n y a de divinité qu'Allah ; Mouhamad (SAW) est son messager ». Malgré cela, je ne porte jamais préjudice aux autres qui ne croient pas en cette attestation de foi, où qu'ils se trouvent. Je me préserve d'être la cause d'un malheur à l'endroit de toute créature, surtout un humain, à plus forte raison un musulman. Je ne souhaite à personne d'en être la cause.

Ibrahim Niass Alkaolakh

Commentaires de Cheikh Mahi Aliou Cissé

Cette attitude (à la fin de la lettre) est celle de celui dont les relations avec les créatures sont conditionnées par la présence du Créateur. Tout être qui se permet d'agir n'importe comment envers les autres n'a pas ressenti cette présence divine. Comme le dit Cheikh Ibrahim (Baye Niass) : « L'absence est de deux types : ce qui n'est pas présent et ce que tu ne vois pas ». Le royaume de Dieu ne saurait être absent même si tu n'arrives pas à sentir sa présence. Alors que pour celui qui se trouve à Kaolack, Dakar est absente et vice versa. Donc, porter préjudice aux créatures équivaut à ne pas se rendre compte de cette présence de leur Créateur. Parce qu'il est impensable de transgresser les lois devant un commissariat (un tribunal) car craignant la présence du juge, comme il est également inconcevable de s'attaquer à un troupeau en présence du berger.

En conséquence, gardons à l'esprit que les créatures sont des protégés de Dieu afin d'arriver à ce stade de Cheikh Ibrahim : « **Je me préserve d'être la cause d'un malheur à l'endroit de toute créature, surtout un humain, à plus forte raison un musulman. Je ne souhaite à personne d'en être la cause** ».

J'aurai souhaité que tous ceux qui soutiennent aujourd'hui que les musulmans sont source de malheur entendent ces propos. Je vous exhorte à vulgariser ces paroles de Cheikh Ibrahim sur Internet : en Arabe, en Anglais, en Français, en Wolof etc.

Traduit par Papa Alioune GUEYE

Professeur de Français au Lycée de Matam

aboutourab.mahi@yahoo.fr